

THEMATIQUE:

La sécurité, secteur Biscarrosse – Plage et lac

fiche information N° 01-2

Objet de la thématique : <u>la surveillance des plages</u> <u>océanes et plages lacustres</u>

<u>Objectif de la fiche information</u>: informer les habitants de Biscarrosse-Plage et du lac sur l'organisation et le déroulement de la surveillance des plages océanes et du lac, durant la saison estivale.

<u>Partenaires concernés</u>: Mairie, Syndicat Mixte de Gestion des Baignades, Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.), compagnie des C.R.S.. Gendarmerie Nationale, Police Municipale,

Sommaire:

- -1) sites de surveillance (lac, océan)
- -2) périodes et horaires de surveillance
- -3) nature du personnel (recrutement, formation)
- -4) fonctionnement, champs de compétences
- -5) structures et matériels mis à disposition
- -6) informations diverses

1- les sites

La surveillance des plages océanes et lacustres constitue un élément important dans la vie de la commune pour ce qui concerne la sécurité des baigneurs (qu'ils soient locaux ou estivants) surtout quand on connaît les dangers des plans d'eau.

C'est ainsi que la commune organise en saison estivale le fonctionnement de 6 postes de surveillance, 4 à l'océan et 2 sur les rives du lac nord, à savoir :

*A l'océan:

-plage centrale-plage sud-plage nord-plage du Vivier

*Au lac:

-plage de Maguide-plage de Navarrosse

2-Les périodes et horaires de surveillance

<u>Les plages océanes</u> sont surveillées dès les gros week-ends du mois de mai, puis le poste central est activé tous les jours à partir du 1er juin, de 12h à18h. A partir du 1er juillet, les 4 postes sont activés à temps plein, de 11h à 19h, jusqu'au 31 août.

Puis le processus inverse est engagé : surveillance du centre jusqu'au 15 septembre et les gros week-ends jusqu'à fin septembre, voire début octobre selon les conditions météorologiques.

<u>Les plages lacustres</u> sont elles surveillées uniquement en pleine saison, du 1er juillet au 31 août de 11h à 19h. Les surveillants peuvent être en relation avec la vedette nautique de surveillance de la Police Municipale en patrouille sur le lac

Il convient toutefois que sont indiquées ici les informations générales, celles-ci pouvant évoluer au gré de différents paramètres : modifications d'organisation fonctionnelle, conditions météorologiques...etc...Il importe donc à chacun de se renseigner en temps voulu auprès du personnel de surveillance afin d'obtenir tous les détails utiles. L'Office de Tourisme et la Mairie annexe sont également disposés à fournir ces informations.

3-Nature du personnel

(recrutement, formation)

Les natures du personnel de surveillance sont de deux ordres :

- -les personnels de la Police Nationale (C.R.S.)
- -les personnels civils

-Les personnels C.R.S. Subissent une formation continue en bassin puis effectuent des stages en océan, avant la saison.

-Les personnels civils sont issus du Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises. Cet organisme a pour but de recruter et former des sauveteurs aquatiques, et vérifier leur compétences et leur adaptabilité à l'océan par le biais d'organisation de stages intensifs. Les éléments retenus seront alors disséminés sur les diverses plages Landaises.

Les sauveteurs M.N.S. - C.R.S. , au nombre de 7, sont répartis uniquement sur les plages océanes.

Les M.N.S. Civils, au nombre de 23 à 25, sont eux répartis sur l'ensemble des plages océanes et lacustres.

<u>4-Fonctionnement – champ de compétences</u>

Chaque poste de secours est géré par un chef de poste, il donne les consignes et oriente la nature de la surveillance. Chaque chef de poste (ainsi que l'ensemble du personnel) est sous l'autorité du Chef de Plage, qui est le référent sécurité plage de la station.

Depuis de nombreuses années, la surveillance des plages fait l'objet d'un fonctionnement précis : horaires, roulement du personnel, détermination des zones de baignade, mode opératoire lors d'interventions, responsabilité engagée...

Il convient de préciser que la mixité du personnel (C.R.S. - Civils) permet une totale sécurisation des plages. En effet, si les personnels civils sont exclusivement dévolus à surveillance de la baignade, les personnels C.R.S. possèdent une bivalence de prérogatives. En effet, leur qualité d'agent ou d'Officier de Police Judiciaire, leur permet, non seulement de verbaliser les contrevenants réfractaires au règlement, mais ils assurent également une sécurité rassurante sur la plage-même, et préviennent tous les incidents ou délits susceptibles de survenir : vols, rixes, atteintes à la pudeur, divagations des chiens......

5-Structures et matériel mis à disposition

Afin de fonctionner, ce service dispose dans chaque lieu de surveillance de structures adaptées : postes équipés de tous les moyens nécessaires au secours : armoire médicale, lits, matériel d'oxygénothérapie, radios avec réseau interne, sonorisation, et tout le matériel utile aux opérations de sauvetage.

De même, chaque poste est équipé d'un véhicule d'intervention, le poste central est équipé de 2 scooters des mers pour une rapidité optimale d'intervention. Les postes sont bien entendu en étroite relation avec les services de sécurité (Gendarmerie, Police Municipale), et les services de secours (médecins, pompiers).

Enfin, lors d'intervention grave ou délicate, ils peuvent également faire appel aux hélicoptères de la Gendarmerie (basés à Cazaux et Mimizan) et de la Sécurité civile. Ceux-ci sont équipé de matériel et personnel nécessaire aux secours d'urgence avec notamment à bord, un médecin urgentiste et un plongeur expérimenté en cas d'hélitreuillage.

Doté de tout ce matériel, les sauveteurs optimisent au maximum leur efficacité pour la surveillance générale habituelle et lors des interventions.

6-Informations diverses

Les éléments développés ci-dessous font apparaître que la sécurité des baignades est parfaitement maîtrisée à Biscarrrosse, et les quelques accidents que l'on peut noter au fil des années, sont la plupart du temps dus aux imprudences des baigneurs : baignade en dehors des zones surveillées ou en dehors des périodes ou horaires de surveillance . Ce nombre d'accidents , à l'image des autres plages Landaises, reste donc insignifiant en regard du nombre de personnes qui fréquentent les plages. Il faut préciser que les personnels de surveillance ressassent sans cesse auprès des touristes des messages de prudence et assurent de nombreuses actions d'information et de prévention, sur les dangers de l'océan .

Il convient de préciser que pour obtenir de tels résultats, la ville de Biscarrosse engage d'importants moyens financiers, puisque tout le matériel et les salaires incombent en intégralité à la commune.

On ne peut toutefois s'empêcher de s'interroger sur l'avenir, et notamment sur la présence des personnels C.R.S. pour ces futures années. En effet, les gouvernements successif et les mutations internes des services laissent présager des orientations différentes sur l'utilisation de ces personnels. D' où un risque certain, de ne plus bénéficier des C.R.S. dans les futures années.

Pour terminer, il importe de signaler que le Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises effectuent également les missions de contrôles de qualité des eaux de baignade. Ces contrôles s'effectuent régulièrement tout le long de la saison par du personnel qualifié, et permettent de s'assurer d'une parfaite limpidité sur l'état des eaux sur les divers points de baignades.
